

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LAIZE-CLINCHAMPS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique ROSE, Maire.

Présents : Mesdames FOUREZ, GUESNON, LE DARD, POUTREL, VALETTE, WEINREICH, Messieurs ACHARD, CHOUETTE, FOSSARD, JUEL, JUS, MAILLARD, MARTIN, PICARD, ROSE, SINIGAGLIA, THOMAS

Absents excusés : Mesdames BOURLAND (pouvoir M. ROSE), DESJARDINS (pouvoir à Mme WEINREICH), GODEFROY (pouvoir à Mme POUTREL), NERROLLE (pouvoir à M. THOMAS), VANDEVOIR (pouvoir à Mme FOUREZ), Monsieur CHATELIN (pouvoir à M. MARTIN)

Madame POUTREL est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 12 avril 2022 est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a un point à ajouter à l'ordre du jour :

- Subvention exceptionnelle – Association la Belle Vie

Ordre du jour

PRESENTATION DU PROJET DE CENTRALITE PAR LE CABINET AMENAGEO

Le cabinet Aménagéo a présenté au conseil municipal le projet de la future centralité qui sera située entre les communes historiques de Laize-la-Ville et Clinchamps-sur-Orne. L'objectif est de créer des espaces dédiés aux services, aux commerces et à l'habitat. Une présentation aux habitants est prévue courant septembre 2022.

Délibération n°24/2022 - MARCHE – TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE MAIRIE/ECOLE DE CLINCHAMPS-SUR-ORNE

Considérant que la commission d'appel d'offres s'est réunie en date du 11 avril 2022, en présence de la société NEPSEN, pour l'ouverture et l'analyse des offres ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir les offres suivantes :

- Lot n°0 « Désamiantage » : entreprise Ouest amiante sise à Caen pour un montant de 11 940,00 € HT ;
- Lot n°1 « Façade bardage » : entreprise Marie Cie sise à Remilly-sur-Lozon pour un montant de 112 040,47 € HT ;
- Lot n°2 : « Menuiseries extérieures » : entreprise Menuiserie St André sise à Saint-André-sur-Orne pour un montant de 25 860,00 € HT ;
- Lot n°3 « plâtrerie / faux plafond » : entreprise ENP sise à Verson pour un montant de 38 859,56 € HT ;
- Lot n°4 « peinture-sols souples » : entreprise Guérin Peinture sise à Mondeville pour un montant de 12 510,00 € HT ;
- Lot n°5 « Electricité » : entreprise A Plus Elec sise à Caen pour un montant de 14 642,31 € HT ;
- Lot n°6 « Plomberie-chauffage-Ventilation » : entreprise Axima Concept sise à Verson pour un montant de 135 000,00 € HT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter et de valider le choix de la commission d'appel d'offres,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et du marché.

DELIBERATION RELATIVE A L'ENVELOPPE GLOBALE DES INDEMNITES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à un manque d'information, cette délibération sera reportée sur la prochaine séance du conseil municipal.

NOMINATION D'UN REGISSEUR TITULAIRE (INTERIMAIRE) POUR LES REGIES DE RECETTES CANTINE GARDERIE ET LOCATIONS, CHARGES ET LOCATION DU MOBILIER DES SALLES COMMUNALES DE CLINCHAMPS-SUR-ORNE ET LAIZE-LA-VILLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'absence longue durée du régisseur titulaire des régies de recettes cantine garderie et salles communales, nous sommes contraints de nommer par arrêté municipal un régisseur titulaire intérimaire et un mandataire suppléant. Le régisseur titulaire intérimaire sera Madame VAN BRABANT Emilie et le mandataire suppléant sera Monsieur Frédéric HAMET.

Délibération n°25/2022 - RESTITUTION DE L'ACOMPTE VERSÉ SUITE A L'ANNULATION DE LA LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE DE CLINCHAMPS

Considérant le contrat de location de la salle communale de Clinchamps-sur-Orne en date du 05 avril 2022, établi au nom de Monsieur LOMBARD Laurent, pour le weekend du 14 octobre 2022 au 17 octobre 2022 ;

Considérant que le montant de 150 € a été encaissé au titre de la réservation ;

Considérant le courrier en date du 14 mai 2022 de demande d'annulation de la location de la salle communale de Clinchamps-sur-Orne ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à rembourser l'acompte versé par Monsieur LOMBARD Laurent d'un montant de 150,00 €.

Délibération n°26/2022 - COMPETENCE FACULTATIVE « ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE »

Suite à la délibération du 27 février 2022 affirmant la volonté du conseil communautaire de reprendre en régie la gestion des écoles de musique et de danse du territoire, il est nécessaire de procéder à une modification statutaire permettant l'exercice de la compétence « Enseignement de la musique et de la danse »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU les arrêtés préfectoraux du 12 octobre 2017 et du 21 juin 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon ;

VU la délibération N°2022/031 du 24 mars 2022 du conseil communautaire décidant de procéder à une modification statutaire portant sur la prise de compétence "Enseignement de la musique et de la danse" ;

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, l'unanimité :

- **APPROUVE** le transfert de la compétence facultative « Enseignement de la musique et de la danse » à compter du 01 septembre 2022
- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes qui s'y rapportent.

Délibération n°06/2022 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION LA BELLE VIE

L'association la Belle vie sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 150,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 150,00 €.

Rapport des commissions

Commission cadre de vie, associations

Monsieur ACHARD informe le conseil municipal que l'assemblée générale du Comité des fêtes de Laize-la-Ville a eu lieu le jeudi 16 juin dernier. A l'unanimité, il a été voté la dissolution du comité des fêtes de Laize-la-Ville car l'ensemble des membres du bureau et des bénévoles n'ont pas souhaité reconduire leurs fonctions. Monsieur le Maire précise que le souhait de la municipalité est de créer un comité des fêtes Laize-Clinchamps. Un appel aux bénévoles sera lancé.

Monsieur JUS informe le conseil municipal que les demandes de devis sont en cours concernant l'installation d'un terrain multisports sur Clinchamps-sur-Orne et d'un espace de skatepark sur Laize-la-Ville. A réception des devis des dossiers de demande de subvention seront déposés.

Commission scolaire, péri scolaire, social

Madame POUTREL informe le conseil municipal que les 4 classes de l'école maternelle et les 7 classes de l'école élémentaire seront maintenues pour la rentrée de septembre 2022.

Les effectifs prévisionnels pour la rentrée de septembre sont :

- Ecole maternelle : 83 élèves
- Ecole élémentaire : 152 élèves

Questions diverses

***Bennes à déchets verts**

Monsieur MARTIN informe le Conseil municipal qu'à la mise en place en activité de la plateforme de valorisation des déchets située sur la commune de Saint-martin de Fontenay, il avait été décidé en conseil municipal de conserver la location des bennes de récupération de déchets verts afin que les habitants prennent le temps de s'habituer à cette plateforme de proximité. Aujourd'hui, il est constaté que cet espace de collecte qui était maintenu jusqu'alors est devenu un véritable « dépôt ». Nous devons faire face à de nombreuses réclamations des riverains. Par conséquent, le conseil municipal ne renouvellera pas la location de bennes de collecte des déchets verts dès le début d'année 2023.

***Entretien des pieds de mur**

Dans le cadre des nouvelles réglementations en matière d'utilisation des produits phytosanitaires, la municipalité envisage de prendre un arrêt prescrivant l'entretien des pieds de murs prochainement.

La séance est levée à 21h45